

Comment choisir sa spécialité en Terminale L

Cet enseignement de spécialité donne lieu à des cours obligatoires et est sanctionné au bac par une épreuve spécifique, en dehors de l'épreuve obligatoire. Il se traduit par un renforcement de l'horaire exigé (2h hebdomadaires) par l'approfondissement ou l'élargissement des connaissances dans le domaine choisi.

Le choix de la spécialité n'est pas déterminant pour la poursuite d'études après le bac. Toutes donnent accès aux mêmes filières : licences, CPGE, BTS, DUT, écoles spécialisées... Mais pour intégrer un cursus sélectif, avoir suivi la spécialité la plus en rapport avec la formation visée peut constituer un atout pour se démarquer d'un autre candidat au dossier scolaire équivalent.

Le lycée Camille Claudel peut proposer 6 enseignements de spécialités. Mais attention ceux-ci ne sont ouverts que s'il y a un nombre suffisant d'élèves.

- **LV d'approfondissement anglais ou espagnol.**
- **LV3 italien**
- **Latin**
- **Mathématiques**
- **Droit et grands enjeux du monde contemporain.**

Lanque d'approfondissement.

Nature de la spécialité.

Cet enseignement spécifique à la série L, comprend trois heures hebdomadaires qui s'ajoutent à l'enseignement commun de l'anglais en s'appuyant tout particulièrement sur la langue orale.

Il s'agit en effet :

- D'approfondir les points du programme en travaillant sur la compréhension de l'oral au moyen des nouvelles technologies et sur l'expression orale sous diverses formes (débats, interviews, échanges, voyages, commentaires...)

- D'acquérir davantage d'aisance et d'autonomie à une pratique de la langue en phase avec le monde contemporain.

L'élève doit passer du niveau B (utilisateur indépendant) au niveau C1 (utilisateur expérimenté). Le niveau C1 est juste en-dessous de « bilingue ».

L'épreuve du baccalauréat. Il s'agit d'un oral comportant dix minutes de préparation et 30 minutes de passage. Coefficient 4.

Sur les quatre notions du programme étudiées en première, et en terminale (mythes et héros, espaces et échanges, lieux et formes du pouvoir, l'idée de progrès), l'élève en choisit deux et a constitué pour chacune d'elles un dossier comportant deux documents étudiés en classe et un document de son choix qui illustre et complète cette notion.

L'examineur choisit une des notions. Après 10 minutes de préparation, le candidat dispose de dix minutes pour présenter son dossier et justifier ses choix, ce qui amorce une conversation d'environ 20 minutes conduite par l'examineur qui prend appui sur l'exposé du candidat.

Perspectives.

Cet enseignement est recommandé pour les élèves qui auront besoin d'une formation à l'oral solide dans le cadre de leurs études supérieures ou dans leur profession, que ce soit dans le domaine du tourisme, de l'enseignement, de la traduction, de l'interprétariat, de l'enseignement, du droit international, des relations internationales ou du journalisme.

Mathématiques.

Nature de la spécialité Les élèves suivent l'enseignement des 1^{er}ES, à raison de 3 heures de cours par semaine.

Le programme poursuit ce qui a été vu en Première : le trinôme du second degré, les études de fonction, la dérivation, les statistiques, les pourcentages, les suites, les probabilités.

L'épreuve du baccalauréat.

Il s'agit d'une épreuve écrite de 3 heures (coef. 4).

Perspectives.

Cet enseignement est recommandé pour les élèves qui veulent intégrer des classes préparatoires d'économie et de gestion, pour développer les connaissances et l'esprit critique en statistiques et en pourcentage.

Cet enseignement est indispensable pour devenir professeur des écoles et pour suivre des études paramédicales.

Droits et grands enjeux du monde contemporain

Nature de la spécialité .

Cet enseignement a d'abord pour objectif de sensibiliser les élèves au droit à travers les grands enjeux du monde contemporain : en ce sens, le programme se présente bien comme une initiation au droit, c'est-à-dire aussi comme une découverte de la discipline juridique, de son rôle et de sa méthode

Le programme privilégie une approche inductive (c'est-à-dire à partir de cas concrets). Les professeurs aborderont les différents thèmes à l'aide d'exemples ou de situations concrètes. C'est ainsi, par exemple, que la question de la propriété (§2.4) peut être thématisée à partir du problème posé par la contrefaçon ou encore que le thème des relations internationales (§ 3.3) peut être expliqué aux élèves à partir de l'exemple de la prolifération nucléaire afin d'illustrer la complexité du lien entre le principe de souveraineté des États et le droit international.

Le programme propose un ensemble de vingt-deux thèmes qui permettent aux élèves d'aborder, tout au long de l'année, différentes branches du droit (droit public, droit privé, droit international, etc.), sans souci ni visée d'exhaustivité. S'il ne s'agit pas de proposer une approche exhaustive du droit, le programme vise en revanche à aiguïser la curiosité des élèves sur des sujets ciblés et emblématiques de problèmes qui nourrissent aujourd'hui la réflexion juridique. Les thèmes retenus ont donc été choisis pour permettre aux élèves de comprendre la manière spécifique dont le droit saisit, structure et régule des questions fondamentales de société, y compris au niveau international ou mondial.

Les thèmes d'étude proposés concernent :

- les des instruments du droit (la loi, la jurisprudence ; le contrat, la responsabilité)
- les sujets du droit (la personne, le justiciable, le travailleur, le propriétaire, l'entreprises, la vie, le corps, la santé, les discriminations, Internet, l'auteur d'une infraction)
- l'organisation du droit (l'organisation juridictionnelle de la France, la constitution, les relations internationales, la gouvernance mondiale, les droits de l'homme, les droits de l'Union européenne, les grandes questions mondiales (environnement, climat, dette, fiscalité, criminalité, flux migratoires).

L'épreuve du baccalauréat :

L'évaluation finale de l'enseignement portera sur la connaissance et la compréhension d'un certain nombre de thèmes et de notions découverts au cours de l'année. Cet enseignement fait l'objet d'une évaluation orale au baccalauréat, affectée d'un coefficient 4. L'épreuve prend la forme d'une soutenance de projet et vise à évaluer les capacités du candidat à :

- mobiliser des connaissances juridiques pour analyser une situation concrète ;
- repérer les enjeux et/ou les problématiques du sujet abordé dans le cadre de son projet ;
- proposer la ou les solutions juridiques possibles ;

- présenter oralement et avec clarté une argumentation juridique en utilisant le vocabulaire adapté.

Le projet est un travail mené par un élève ou un groupe d'élèves sur un sujet de nature juridique, en rapport avec une ou plusieurs thématiques du programme de DGEMC. Un projet est éligible à l'examen lorsqu'il permet d'évaluer la totalité des critères figurant dans la grille d'évaluation. Le travail de l'élève sur le projet doit permettre d'appréhender des notions juridiques théoriques et leur application sur des objets concrets. Il doit également permettre d'appréhender le rôle et l'influence du droit sur la société et les interactions qui existent entre la sphère juridique et les évolutions sociétales du monde contemporain.

Latin.

Finalités : L'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité au lycée répond à deux objectifs :

- contribuer, en liaison avec l'enseignement du français et des sciences humaines, à la formation de l'individu et du citoyen par l'accès, pour le plus grand nombre d'élèves, à l'héritage linguistique et culturel romain .

- favoriser la formation de spécialistes des disciplines littéraires et de sciences humaines.

Avec l'ensemble des disciplines des sciences humaines, les langues et cultures de l'Antiquité permettent de comprendre l'importance du monde romain (ou grec) dans notre culture politique, historique, morale, littéraire et artistique. Elles permettent par ailleurs de prendre conscience du fonctionnement des systèmes linguistiques et renforcent l'apprentissage raisonné du lexique en langue maternelle. Elles contribuent enfin à l'acquisition de compétences intellectuelles grâce à la diversité des exercices qui structurent leur enseignement.

La lecture et l'interprétation des textes latins doivent permettre aux lycéens en développant leurs compétences de lecteur :

- de se situer dans l'histoire et de comprendre les événements et idées d'aujourd'hui ;

- de mieux comprendre et mieux maîtriser, en l'enrichissant, leur langue maternelle par l'étymologie et par la traduction.

- de mieux maîtriser les formes de discours ;

- de former leur capacité à argumenter et à délibérer par l'approche des modes de pensée antiques politiques, religieux et philosophiques ;

- de développer leur capacité d'imaginer par la connaissance des mythes, des représentations de l'Antiquité et les différentes formes de l'art antique.

L'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité contribue ainsi pleinement à la formation de la personnalité du lycéen comme individu et comme citoyen conscient, autonome et responsable. Il est donc en relation d'abord avec l'enseignement du français, mais aussi de l'histoire, de l'éducation civique, juridique et sociale, de la philosophie, des arts (architecture, sculpture, peinture, etc.) et des sciences ; il ne peut que renforcer les compétences développées dans l'apprentissage des langues étrangères.